

LA GAZETTE d'AGUILCOURT

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

N°212

avril 2003

Site Internet : <http://www.aguilcourt.com>

Le Mot du Maire

Le Conseil Municipal a adopté le budget de la commune pour l'année 2003.

Ce budget comporte deux grandes sections, le fonctionnement et l'investissement.

Au niveau du fonctionnement, il n'y aura pas de grands changements par rapport aux années précédentes : les charges liées au personnel communal, les dépenses pour les scolarisations primaires et secondaires, restent relativement stables, le contingent de Sécurité et Incendie n'augmente pas.

Au niveau de l'investissement, le conseil municipal poursuit son programme de réhabilitation des voies communales : cette année, il est prévu de procéder à l'aménagement de la rue du Moulin, en améliorant la sécurité des usagers de la halte SNCF. Le programme de réhabilitation de la maison du 3, rue Julien Fenaux devrait se terminer et un emprunt à long terme est prévu pour en assurer le financement (emprunt dont les annuités seront équilibrées par le loyer).

Cette situation a amené une majorité des conseillers municipaux à ne pas augmenter les taux d'imposition en 2003.

En ce début de période estivale, je tiens à attirer votre attention sur le problème des nuisances sonores : je rappelle que l'usage des tondeuses est proscrit le dimanche, et je compte sur votre compréhension en espérant ne pas avoir à utiliser de manière radicale la réglementation en vigueur.

Une autre remarque concerne le service d'assainissement : la commune assure effectivement la collecte et le traitement des eaux usées domestiques mais ses prérogatives s'arrêtent au niveau du boîtier de raccordement situé en limite de votre propriété : en aucun cas le personnel communal n'interviendra sur votre réseau privé ; en cas de dysfonctionnement, vous devez faire appel à un plombier. Le rôle de maître d'ouvrage assumé par la commune lors des travaux de raccordement de votre installation au réseau collectif a uniquement servi à obtenir des subventions qui ont permis aux propriétaires de ne payer que 35% du coût des travaux.

Jean-Marc LE GOUELLEC

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2003

Tous les conseillers étaient présents

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents le compte administratif 2002, présenté par Monsieur MILLART Guy et dressé par Monsieur LE GOUELLEC Jean Marc, Maire de la commune.

Ces comptes font apparaître pour l'exercice 2002 les excédents suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	121 414.03 Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT :	11961.45 Euros
RESULTAT EXECUTION DU BUDGET :	133 375.48 Euros

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2003

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents le Budget primitif 2003, présenté par le Maire.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 230 340 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 183 273 Euros

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2003

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des quatre taxes directes locales :

Décide à la majorité des membres présents de garder les taux inchangés pour l'année 2003 :

TAXE D'HABITATION	8.25 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	7.88 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	10.69 %
TAXE PROFESSIONNELLE	17.39 %

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents le compte administratif 2002, présenté par le Maire.

Ce compte fait apparaître pour l'exercice 2002:

un déficit pour la section d'INVESTISSEMENT : - 84 229.13 €

un excédent pour la section de FONCTIONNEMENT : 80 070.12 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2003- ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents le Budget primitif 2003, présenté par le Maire.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 44 386 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 122 520 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a rejeté, à la majorité des membres présents, la demande de subvention émanant du Centre Intercommunal d'Education Musicale.

QUESTIONS DIVERSES

EUROBENGALE :

Les Conseillers ont accepté le devis proposé par la Société Eurobengale pour le feu d'artifice du 14 juillet, d'un montant de 550 euros T.T.C.

ABRI BUS :

Le Maire a fait part aux conseillers des dégradations subies par l'Abribus : poubelle arrachée et vitres cassées. Le Maire a fait une demande d'indemnisation des travaux de réfection auprès de la Compagnie AXA, assureur de la Commune.

SYNDICAT DES EAUX :

Le Maire demande aux Conseillers délégués de la Commune auprès du Syndicat des Eaux de Guignicourt, d'intervenir lors d'un Conseil syndical, au sujet de la facturation du relevé des compteurs au service d'assainissement. Les consommateurs supportent en effet deux fois le coût du relevé des compteurs (facture d'eau propre, facture d'eaux usées).

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

*Les habitants de la Commune sont invités à participer à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945, qui se déroulera le **jeudi 8 mai** de la manière suivante :*

11h00 : *Rassemblement devant le Monument aux Morts et Dépôt de gerbes, en présence d'une délégation des Anciens Combattants.*

11h15 : *Vin d'honneur dans la salle communale
L'Harmonie Municipale de Guignicourt prêtera son concours à cette célébration.*

+

INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Madame Marine Julmann, Directrice de l'Ecole du Regroupement Scolaire de la Vallée de la Suippe, nous communique :

La dernière session d'inscription aura lieu à l'école

le vendredi 23 MAI 2003

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

ou sur rendez-vous: 03 23 25 63 28

Les Inscriptions seront enregistrées sur présentation du dossier complet comprenant:

- le certificat d'inscription délivré par le Maire de la commune
- une fiche familiale d'état civil ou photocopie du Livret de Famille
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires définies par le Code de la Santé Publique (vaccinations antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique + BCG pour enfants de 6 ans ou plus) ou photocopies du Carnet de Santé

PLUS...

Pour les enfants qui n'ont jamais été scolarisés (nés en 2000)

- un certificat médical attestant que l'enfant est apte à la vie collective en milieu scolaire

Pour les enfants qui étaient déjà scolarisés:

- un certificat de radiation de l'école précédente
- le dossier scolaire de l'enfant (à fournir ultérieurement)

Faute de présentation de l'un de ces documents, il sera procédé à une inscription provisoire de l'enfant.

JOURNEE NATIONALE DE LA DEPORTATION

Dimanche 27 avril, les monuments publics étaient pavoisés à l'occasion de la Journée Nationale des Déportés ; nous publions ci –dessous le message rédigé, à cette occasion, par les Associations de Déportés :

Deux générations après l'effondrement de l'Allemagne hitlérienne et de l'impérialisme japonais, les rescapés des déportations de répression et des déportations de persécution, ainsi que les familles des disparus, tiennent à rappeler quels furent leurs espoirs alors que les résistances nationales et les armées alliées, au prix d'innombrables sacrifices, mettaient un terme aux atrocités auxquelles ils avaient été confrontés. Espoir qu'il ne soit plus porté atteinte à la dignité de la

personne humaine et que soit enfin effacé le spectre de l'intolérance, de la torture, de la famine et de la servitude.

Ils soutiennent qu'aujourd'hui, seule la diplomatie avec le concours des organismes des Nations Unies peut aboutir au maintien de la paix

Renforçons les institutions internationales et faisons en sorte qu'États et citoyens oeuvrent pour le bien et le salut de tous.

Encourageons les jeunes à aborder l'avenir avec enthousiasme et courage pour se construire la vie dont nous avons rêvé.

AVIS

La SAUR, société qui assure la maintenance du réseau d'adduction d'eau géré par le Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Guignicourt, vous informe qu'elle procèdera à un relevé des compteurs d'eau :

du lundi 19 mai au mercredi 21 mai.

L'attention des usagers est attirée sur les conséquences d'une fuite « accidentelle » de votre installation d'eau : il peut en effet arriver qu'une canalisation se mette à fuir sans que vous vous en aperceviez, entraînant néanmoins une augmentation conséquente de votre consommation d'eau qui ne sera perceptible que lors du relevé de compteur. Le Syndicat des Eaux et le Service Communal d'Assainissement prendront en compte l'intégralité de votre consommation (parfois quelques centaines de mètre-cubes) et la facture atteint très vite des sommes très importantes.

Il faut donc veiller à réparer rapidement les chasses d'eau qui fuient, de surveiller les robinets de purge et les compteurs qui peuvent avoir été détériorés par le gel afin d'éviter les mauvaises surprises...

PETITE ANNONCE

M. Laurent FOISSY recherche 6 m³ de **PIERRE MEULIERE** identique aux constructions existantes à Aguilcourt et dans les villages environnants.

Merci de faire offre au 03 23 79 80 83

DECHETTERIE : LES HORAIRES D'ETE

La déchetterie de Guignicourt a adopté depuis le début du mois ses horaires d'été qui seront valables jusqu'au 27 septembre :

le LUNDI, de 14h à 18h30
le MERCREDI, de 14h à 18h30
le VENDREDI, de 14h à 19h
le SAMEDI, de 10h à 12h et de 13h à 18h

Ces déchetteries sont réservées à l'élimination des déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte hebdomadaire ; afin de limiter les tonnages de déchets déposés en déchetterie, nous vous conseillons d'adopter le compostage pour les déchets verts et de faire enlever vos vieux appareils électroménagers et vos vieux meubles par vos fournisseurs d'appareils neufs lors de la livraison.

C'EST BIENTOT LA FETE AU VILLAGE...

La Fête patronale d'Aguilcourt aura lieu Samedi 31 mai et Dimanche 1^{er} juin : à cette occasion se dérouleront un bal le samedi soir et au cours du dimanche après-midi, les 16èmes Foulées Aguilcourtoises et une prestation de danse que les deux animatrices nous présentent :

Annabel et Julia, deux jeunes filles d'Aguilcourt, sans être participantes à Envie d'Agir, pendant leur temps libre et encouragées par l'Association Sportive de la Vallée de la Suipe (A.S.V.S.) d'Orainville, ont encadré un groupe de jeunes enfants âgés de 5 à 10 ans toute une année scolaire

pour former un spectacle de danse qui aura lieu le 1^{er} juin 2003, à 17h00 sur la place d'Aguilcourt, à l'occasion de la Fête patronale.

Elles ont donc prouvé que quelques jeunes peuvent avoir des projets «réalistes» réalisés. Alors venez nombreux pour encourager les «Multicolor» qui vous présenteront leur spectacle.

Annabel et Julia



DIMANCHE 1^{er} JUIN 2003
départ à 15 heures
16^{èmes} FOULEES
AGUILCOURTOISES

**course sur route de 10 kms
ouvert à toutes et tous
formulaire d'inscription disponible en mairie**

LA GAZETTE D'AGUILCOURT

Conception et mise en page : Jean-Marc LE GOUELLEC

Comité de rédaction : J. BEGUIN - J.M. LE GOUELLEC